

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 DECEMBRE 2025
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00**

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Patrick MICHELIN, PARADIS Laurent, Hélène LIET, BARUET Sarah, Isabelle MARTINET, Matthieu RABOT

EXCUSE : John SIMONET

ABSENTS : Daniel CEVRERO, Philippe DRIVON, Sylvie BERNARD, Alexis GAUTHIER, GALLAND Vanessa, Quentin PERRUSSON,

Le conseil a été convoqué le 5 décembre 2025 et a de nouveau été convoqué le 17 décembre 2025, le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2025 à l'unanimité par le Conseil Municipal

2) Tarifs location Salle des fêtes, gite et Chalets

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location pour la salle des fêtes, le gite et les chalets pour 2026.

En revanche il est décidé de mettre une caution de 150 € pour le tri des déchets non fait pour la salle des fêtes.

Il sera installé des poubelles dans la cuisine et au bar de couleur jaune et grise et un meilleur affichage concernant le tri.

3/ RPQS

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **ADOPE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

4/ RODP 2025

Vu le décret n° 1676 du 29 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés prévues par les articles L45.1, L47 et L 48 du code des postes et des télécommunications électroniques et notamment son article R20-52,

Sur proposition du Maire,

L E C O N S E I L

DECIDE d'appliquer les plafonds prévus à l'article R20-52 et de fixer pour 2024, la redevance d'occupation du domaine public routier par Orange (et autre opérateur de télécommunications) à :

Tableau redevance 2025

	Patrimoine Km d'artère /m ² d'entreprise	Taux	Montant Total
Lignes aériennes	13.222	64.87	857.71
Lignes souterraines	10.198	48.65	496.13
Cabines			
TOTAL			1353.84

5/ Proposition de devis

Monsieur le Maire présente plusieurs devis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

- **Devis GEOCONSULT :**

Aujourd'hui, les Plans Cadastraux Informatisés ne répondent plus à une nouvelle norme EDIGEO (Échange de Données Informatisées dans le Domaine de l'Information Géographique) définie par l'AFNOR.

De même, les fichiers des données foncières de la matrice cadastrale sont désormais fournis par le DGFIP dans un format MAJIC de 3^{ème} génération (FICHIERS MAJIC III).

De ces faits, le logiciel n'est techniquement plus capable d'exploiter correctement le nouveau format de conversion des images vectorisées des plans.

C'est pourquoi une nouvelle solution moderne, complète, simple à utiliser et indispensable pour gérer efficacement le cadastre et l'aménagement de votre territoire !

Ce nouveau logiciel GeoConsult® permettra d'exploiter et mettre en lien parfaitement les « images » (Plan Cadastral Informatisé – PCI ; format vectorisé EDIGEO) et les « données » (Matrice Cadastrale – fichiers MAJIC III).

Le tarif du logiciel s'élève à 752 € HT et la maintenance à 465.75 € HT pour la mise en œuvre. Ensuite le coût s'élèvera à 621 € HT par an.

- **Logiciel COSOLUCE**

Pour des raisons de sécurité il y aura une obligation de migrer l'ensemble de notre parc clients sur la solution hébergé Coloria

- Coloria protège les données contre les risques naturels, les cyberattaques et les risques d'obsolescence du matériel ; vos données sont sauvegardées automatiquement dans notre Data Center « tiers 3 de sécurité » et disponibles 24/24 basé en France (pour rappel, 3000 collectivités ont été piratées en 2023 c'est pourquoi l'ANSSI pousse les éditeurs à proposer que du CLOUD)
- Avec Coloria, fini la sauvegarde manuelle et les risques d'erreurs ; COSOLUCE en interne ou auprès d'un prestataire externe)
- En plus de la sauvegarde automatique, Coloria assure la mise à jour et la maintenance automatique de toute la gamme de logiciels et de la base de données

Le tarif de passage à la gamme coloria est de 756 € HT. L'abonnement et la maintenance annuelle seront ensuite de 263.56 € HT.

6/ Proposition achat ordinateur point lecture + logiciel

Le Conseil Municipal en accord avec l'Ecole de Serley décide la mise en place d'un point lecture pour les enfants de l'école. Monsieur le Maire propose donc l'achat d'un ordinateur et d'un logiciel de gestion des livres. Le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire de demander des devis.

7/ Délibération concernant l'achat d'un canapé au Gite de Serley

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un canapé pour le gite de groupe de Serley. Le Maire propose au Conseil Municipal expose la proposition d'achat d'un canapé à un particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepter l'achat d'un canapé à un particulier pour un montant de 200 € HT.

8/ Délibération concernant l'octroi d'une subvention à l'Ecole de Serley

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la coopération scolaire de Serley concernant l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'octroyer une subvention de 500 € à la coopération scolaire de Serley.

9/ Attribution du Logement 27 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande reçu de Madame THIBAUD Mathilde concernant le logement situé 27 rue de l'Eglise à Serley.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de Louer le logement à Madame THIBAUD Mathilde

10) Questions et informations diverses

- Demande de changement d'horaire secrétariat de mairie. La mairie serait ouverte le vendredi de 13h00 à 16h00 au lieu du samedi matin. Une permanence sera mise en place le samedi, celle-ci serait assuré par les élus de la commune. Le Conseil Municipal accepte le changement d'horaire à partir de janvier 2026.
- Projet Agrivoltaïque : une réunion aura lieu le 22 décembre à 9h00 avec la société Total Energie Renouvelable concernant un projet d'Agrivoltaïque sur la commune.
- Colis de Noël : 41 colis de Noël vont être distribués par les membres du Conseil Municipal et du CCAS.
- Décor de Noël : la commune de Serley va de nouveau participer au concours de décoration de Noël organisé par Villes et Villages Fleuris.
- Arbre de Noël : l'arbre de Noël des écoles a eu lieu le 12 décembre 2025.
- Concert Eglise de Serley : un concert a eu lieu le 13 décembre 2025 dans l'Eglise de Serley environ 120 personnes y ont participé.
- SYDESL : Voir pour éclairage au niveau du Tennis
- Communauté de Commune Bresse Revermont 71 : le service administratif de la CCBR 71 à installer ses bureaux à la Villa d'Hébergement de Serley durant la durée des travaux des locaux de la CCBR 71 situé à St Germain du Bois. Les travaux devraient durer 14 mois environ.
- Des travaux sont en cours sur la rivière la Guyotte.
- Eglise : voir pour la réparation de l'échelle qui monte aux cloches de l'Eglise de Serley.
-

Le Maire
Nicolas VILAIN



